

Informations préalables

◇ Déposer votre dossier de mariage

Le dépôt du dossier s'effectue sur rendez-vous exclusivement. La présence des deux futur.es époux.ses est obligatoire.

La prise de rendez-vous s'effectue :

- A l'accueil de la mairie ou par téléphone au 01.39.35.43.82

Tout dossier incomplet sera rejeté et nécessitera de prendre un nouveau rendez-vous.

Le projet de mariage sera validé à l'issue d'une phase d'instruction. Conformément à l'article L63 du code civil, les futur.es époux.ses peuvent être auditionnés.

◇ Conditions relatives aux futur.es époux.ses

Être majeur

Il faut avoir plus de 18 ans pour se marier. Exceptionnellement, une dispense d'âge peut être accordée par le procureur de la République pour motifs graves. Pour les ressortissant.es étrangèr.es, l'âge de la majorité est fixé par la législation du pays d'origine.

Être célibataire

Les futur.es époux.ses doivent être célibataires au regard de la loi française et, le cas échéant, étrangère. Toutefois, il est possible de se marier en étant engagé dans un PACS. Le mariage dissoudra automatiquement le PACS.

Par contre, une personne en instance de divorce ou séparée de corps est toujours considérée comme mariée.

Absence de lien de parenté ou d'alliance

Le mariage est interdit quand un lien très proche existe (par exemple : lien de parenté biologique ou via adoption, en raison d'une alliance)

Consentement

Les futurs époux.ses doivent consentir au mariage, de manière libre et consciente.

Commune de mariage

Depuis 2013, le règlement quant à la commune de célébration du mariage s'est assoupli. Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux futurs époux a des liens durables :

En lien direct : domicile ou résidence de l'un.e des deux époux.ses

En lien indirect : domicile de l'un ou des parents de l'un des futurs époux.ses (preuve de domiciliation à fournir)

◇ prépare votre cérémonie de mariage

La date pour la célébration pourra être choisie 1 an à l'avance au maximum. La date sera fixée à l'issue de la publication des bans. La publication des bans en France doit être affichée pendant 10 jours à la mairie du domicile de chacun.e des futur.es époux.ses. Elle sera effectuée à l'issu de la validation du projet de mariage. Pour les personnes de nationalité étrangère, un délai plus important est possible en fonction de la législation du pays.

Le mariage doit être célébré en présence de 2 témoins minimum (4 maximum)

Aucune modification ne sera acceptée moins d'une semaine avant la célébration du mariage.

Les futur.es époux.ses doivent prendre connaissance de la charte réglementant le déroulement des mariages joint au dossier à signer par eux.

Dans un souci de bonne organisation, les futur.es époux.ses doivent :

- Indiquer le nombre d'invités prévus

Les couples souhaitant diffuser une musique spécifique ou décorer la salle de mariage le jour de la célébration doivent en informer l'officier d'état civil au minimum une semaine avant la cérémonie.

Documents à fournir

◇ Documents obligatoires pour chacun.e des deux futur.es époux.ses

Copie intégrale originale de l'acte de naissance datant au dépôt du dossier :

- de moins de 3 mois pour les actes français
- de moins de 6 mois pour les actes étrangers

Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour à l'adresse actuelle)

Les justificatifs de domicile :

- Contrat de location ou titre de propriété
- Et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, téléphone fixe, internet) non manuscrite

Pour les personnes hébergées :

- Les justificatifs de domicile au nom de l'hébergeant (contrat de location ou titre de propriété + justificatif de moins de 3 mois)
- pièce d'identité de l'hébergeant.e
- attestation d'hébergement signé par l'hébergeant.e
- justificatif au nom de l'hébergé.e datant de moins de 3 mois (ex : bulletin de salaire, facture, impôts)

Si aucun des futur.es époux.ses n'est domicilié.e à Bouffémont :

- les justificatifs de domicile du ou des parents domiciliés à Bouffémont

La copie de la pièce d'identité des témoins

Et informations sur leurs profession, adresses complètes et numéros de téléphone

◇ Documents complémentaires en fonction de votre situation

Pour les personne étrangères (documents à demander au consulat sauf pour les algériens)

- Certificat de coutume
- Certificat de célibat
- Tout autre documents exigé en fonction de la législation du pays, se renseigner auprès du consulat

En cas d'enfants en commun : copie intégrale originale des actes de naissances des enfants de moins de 3 mois et livrets de famille pour complétude

Personnes veuf.ves : acte de décès du.de la précédent.e époux.se

Personnes divorcées : copie intégrale originale de l'acte de mariage comportant la mention de divorce

Contrat de mariage : certificat de contrat de mariage établi par un notaire

Personnes non francophones : un.e interprète assermenté.e devra être présent.e jour de la cérémonie. L'attestation de l'interprète présent.e à la cérémonie sera demandée lors du dépôt du dossier.

A noter : l'officier de l'état civil peut demander la présence d'un interprète s'il ou elle le juge utile

Votre état civil

◇ Premier.e futur.e

Nom :

Prénoms :

Profession :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Filiation :

Nom du père :

Prénom(s) :

Adresse complète :

Profession :

Nom de jeune fille de la mère :

Prénom(s) :

Adresse complète :

Profession :

◇ Second.e futur.e

Nom :

Prénoms :

Profession :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Situation antérieur au mariage :

Célibataire

Veuf(ve)

Divorcé(e)

Filiation :

Nom du père :

Prénom(s) :

Adresse complète :

Profession :

Nom de jeune fille de la mère :

Prénom(s) :

Adresse complète :

Profession :

Attestation sur l'honneur

◇ Premier.e futur.e

Nom :

.....

Prénom(s) :

Né(e) le :

A :

Atteste sur l'honneur

être célibataire

Être veuf(ve)

Être divorcé(e)

être domicilié(e)

ET /OU

Être résident(e)

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Fait le : à

Signature

◇ Second.e futur.e

Nom :

.....

Prénom(s) :

Né(e) le :

A :

Atteste sur l'honneur

être célibataire

Être veuf(ve)

Être divorcé(e)

être domicilié(e)

ET /OU

Être résident(e)

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Fait le : à

Signature

Enfant(s) du couple

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

ADRESSE DU DOMICILE APRÈS LE MARIAGE

Adresse :

Code postal : Ville :

Date :

Signature du premier.e époux.se

Date :

Signature du second.e époux.se

Témoins

1 témoin obligatoire par futur époux.ses

Témoin(s) pour premier.e époux.se

1^{er} témoin obligatoire

Nom de jeune fille :

.....

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

.....

2^{ème} témoin (facultatif)

Nom de jeune fille :

.....

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

.....

Témoin(s) pour second.e époux.se

1^{er} témoin obligatoire

Nom de jeune fille :

.....

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

.....

2^{ème} témoin (facultatif)

Nom de jeune fille :

.....

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

.....

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes, afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA : Les témoins devront être âgés au moins de 18 ans révolus, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. Le père et la mère de l'un des futurs époux.ses peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par une décision du juge d'instance.

Joindre une photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin

Autres renseignements

Premier.e futur.e

Acte unique : oui non

Restitué le :

Signature

Second Futur.e

Acte unique : oui non

Restitué le :

Signature

Remise des alliances lors de la célébration en mairie : oui non

Traducteur : oui non

Nombre de personnes invité.es à la célébration en mairie :

Contrat de mariage : oui non

Reçu par maître :

Notaire à :

Parution dans la presse : oui non

Engagements et signatures

Nous certifions exacts les renseignements fournis dans nos dossiers.

Nous sommes informé.es que toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Nous avons été informés lors du dépôt du dossier que toute modification pourrait entraîner le report ou l'annulation de la cérémonie.

Nous avons pris connaissance de la charte municipal relative aux respects des principes stipulant un certain nombre de règle, civilités et protocoles.

Lu et approuvé signature de (nom et prénom)

Lu et approuvé signature de (nom et prénom)